



Appel à projets trisannuel « Transformation pédagogique »

2^{de} édition - Note de cadrage 2018

1- Description générale de la 2^{de} édition de l'appel à projets

Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain contrat d'établissement 2017-2020 et à travers la seconde édition de l'appel à projets trisannuel « Transformation pédagogique, » l'Université Bretagne Sud souhaite répondre à la question de la diversification des publics et de leur réussite. Elle ambitionne de proposer des formations partiellement ou totalement à distance, de mettre en place des approches pédagogiques structurantes et d'internationaliser son offre de formation. C'est ainsi que, lors la 1^{ère} édition », cinq composantes sur six ont présenté des projets qui se concrétiseront en 2018.

Le Service Universitaire de Pédagogie est chargé de lancer, auprès des composantes, la 2^{de} édition de l'appel à projets « Transformation pédagogique » sous la forme d'un fonds d'amorçage ayant vocation à accompagner la politique pédagogique et de formation. Il accompagnera les projets retenus.

2- Thématiques retenues

Les projets devront s'articuler avec la stratégie de l'établissement dans le cadre de la prochaine accréditation. Ils viseront prioritairement l'évolution pédagogique des formations existantes. Cet appel vise le développement ou la création de dispositifs pédagogiques innovants, pouvant être de différente nature parmi les thématiques suivantes :

Thématique 1 « Développement des usages et dispositifs numériques en appui à l'enseignement en présentiel et/ou à distance »

Il s'agira de faire évoluer des dispositifs de formation présentiels existants vers des dispositifs partiellement ou totalement à distance (création de ressources numériques, médiatisation de modules, transformation d'un enseignement ou d'une formation en FOAD, transformation d'un enseignement ou d'une formation vers une forme combinée/hybridée, création de ressources numériques mutualisées, modules de prérequis, d'autoformation, de remise à niveau, de remédiation, etc.).

Thématique 2 « Transformation des dispositifs de formation »

Il s'agira de transformer en profondeur un programme de formation par des approches pédagogiques structurantes, comme l'approche programme, par exemple.

Thématique 3 « Transposition d'un enseignement ou d'un enseignement en langue étrangère »

Il s'agira d'internationaliser des formations afin d'accueillir un public ne maîtrisant pas encore le français et de favoriser la mobilité de nos étudiants vers des universités attendant la réciproque dans une autre langue que le français. Cette démarche pourra se coupler au développement de ressources numériques.

3- Caractéristiques des projets

Cet appel est ouvert aux composantes, qui devront classer leurs projets.

Les projets pourront aussi associer plusieurs composantes dans une perspective pluridisciplinaire ou dans une logique de mutualisation d'enseignements ou de moyens pédagogiques. L'appel permettra de soutenir, pour une durée d'un an, des initiatives existantes ou en création, qui seront lancées opérationnellement à partir de janvier 2018, voire au cours de l'année universitaire 2017-2018.

Il est à noter que :

- les projets qui seraient à déployer sur plusieurs années devront être soumis à nouveau lors de la 3^e édition de l'appel.
- les projets centrés sur la création de programmes de formation qui ne sont pas dans la nouvelle accréditation ne sont pas acceptés
- les projets s'appuyant sur le développement de ressources numériques doivent inclure les outils numériques institutionnels ou être interopérables avec ceux-ci (pour cela, consulter le SUP).

Le Service Universitaire de Pédagogie se propose d'accompagner les porteurs dans la rédaction des dossiers de réponse.

4- Montant total de l'appel et financement des projets

Le montant alloué à cet appel à projets s'élève à 100 000 euros en 2018.

La rémunération de la création des nouveaux supports pédagogiques et la transformation en langue étrangère d'enseignements par les enseignants, incluant l'accompagnement et la formation aux outils numériques ou à la scénarisation organisés par le SUP, se feront selon un forfait en euros et non pas en heures TD.

Lorsque certaines compétences ne peuvent être proposées en interne (expertises, traduction), elles pourront être intégrées dans les projets.

Les projets pourront inclure l'achat de petits matériels pédagogiques, numériques ou non, nécessaires à la mise en œuvre si la composante n'en n'a pas les moyens (par exemple l'achat d'une licence de logiciel). L'achat de gros matériel (postes informatiques mobilier, etc.) n'entre pas dans l'appel.

5- Critères d'évaluation et de sélection des projets déposés

L'évaluation et la sélection des dossiers se feront en fonction :

- de l'adéquation du projet avec les thématiques de l'appel précisées plus haut,
- de la qualité et la clarté du dossier déposé,

- des objectifs et de la valeur ajoutée de la mise en place du projet (transformation numérique d'un semestre ou d'une année, des CM et/ou des TD/TP, internationalisation d'une formation, plus-value pour la réussite des étudiants, attractivité d'un public diversifié, impacts sur le nombre d'inscrits, etc.),
- du calendrier de réalisation (certains projets pourront avoir un caractère pluriannuel de mise en œuvre avec reconduction annuelle de la procédure de l'AAP),
- du coût nécessaire estimé pour la création,
- du temps estimé d'accompagnement des porteurs par le SUP (le déploiement de l'appel à projets devra être compatible avec les ressources humaines et les autres activités du SUP).

Le comité d'évaluation pourra retenir tout projet déposé ne répondant pas à la totalité des critères mais ayant un intérêt remarquable pour l'établissement.

6- Processus d'examen et de sélection des projets

- Étape 1 : chaque équipe pédagogique ou enseignant envoie son dossier de réponse au directeur de sa composante. La composante classe les dossiers de réponse par ordre de priorité selon sa stratégie de sa composante puis les envoie au SUP (**envoi par mail au SUP en copie au référent pédagogique de la composante**). La date limite d'envoi est fixée au 09/11/2017.
- Étape 2 : instruction des dossiers par le SUP et les référents pédagogiques (semaine 46, du 13 au 17 novembre).
- Étape 3 : évaluation des projets par le comité d'évaluation (semaine 47, du 20 au 24 novembre 2017).
- Étape 4 : établissement de la liste des projets retenus en équipe de direction (5 décembre 2017).
- Étape 5 : validation de la liste des projets par la CFVU (1 février 2018).

7- Composition du comité d'évaluation des projets déposés

Le comité d'évaluation comprend : le VP Innovation Pédagogique et Numérique, le VP FC, le VP CFVU, la VP International, la directrice du SUP ou son représentant, le directeur de la DSI ou son représentant, les 6 référents pédagogiques dans les composantes.

8- Contact

Service Universitaire de Pédagogie : sup@univ-ubs.fr.